

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MATAPÉDIA
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-DAMASE

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Damase tenue au 18 avenue du Centenaire, le **3 novembre 2025**, à 19h00, et y sont présents, formant quorum sous la présidence du maire Monsieur Martin Carrier.

Étaient présents : Monsieur Nelson Lavoie, conseiller #1
 Madame Josée Maheux, conseillère #2, en visioconférence
 Monsieur Clermont Miousse, conseiller #3
 Madame Hélène Ouellet, conseillère #4
 Madame Isabelle Deschênes, conseillère #5
 Madame Martine Côté, conseillère numéro #6

Assiste également à la séance, Mme Vanessa Caron, directrice générale et greffière-trésorière

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire, déclare la séance du conseil ouverte.

2. ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

R 663-2025-11

Il est proposé par Monsieur Nelson Lavoie
Et résolu à l’unanimité des conseillers:

QUE l’ordre du jour suivant soit adopté

Madame Martine Côté prend place à 19h03

ORDRE DU JOUR

- 1. Ouverture de la séance du Conseil municipal
- 2. Adoption de l’ordre du jour

Administration

- 3. Modification du calendrier des séances 2025

Période de questions (concernant les points à l’ordre du jour)

- 4. Période de questions

Levée de la séance

- 5. Levée de la séance

ADMINISTRATION

3. MODIFICATION DU CALENDRIER DES SÉANCES 2024

CONSIDÉRANT QUE l’article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l’heure du début de chacune;

CONSIDÉRANT QUE lorsqu’il y a modification du calendrier, nous devons publier un avis de changement;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

R-664-2025-11

Il est proposé par monsieur Clermont Miousse
Et résolu à l’unanimité des conseillers :

QUE la séance du mois de novembre se tiendra le lundi 10 novembre 2025 à 19h30, au bureau municipal située au 18 avenue du Centenaire.

QU’UN avis public soit diffusé pour informer les citoyens de la modification en spécifiant la nouvelle date de la séance, l’endroit et l’heure, tel que stipulé dans *l’article 148 du Code municipal du Québec*.

Adopté à l’unanimité

PÉRIODE DE QUESTIONS (CONCERNANT LES POINTS À L’ORDRE DU JOUR)

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

0 question

LEVÉE DE LA SÉANCE

5. LEVÉE DE LA SÉANCE

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

R-665-2025-11

Il est proposé par madame Hélène Ouellet
Et résolu à l’unanimité des conseillers présents:

QUE la séance soit et est levée à 19h06

Adopté à l’unanimité

Le 3 novembre 2025

MARTIN CARRIER
Maire

VANESSA CARON
Directrice-générale et greffière-trésorière

Je, Martin Carrier, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu’il contient au sens de *l’article 142 (2) du Code municipal*.

Martin Carrier, maire